

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1875.

Prorogation des lois de 1857 et de 1865 quant à la nomination des jurys universitaires.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. SMOLDERS.

MESSIEURS,

Votre commission spéciale, déterminée par les motifs donnés par le Gouvernement a l'honneur de vous proposer l'adoption du projet de loi soumis à vos délibérations.

Le Rapporteur,
TH. SMOLDERS.

Le Président,
VLEMINCKX.

(1) Projet de loi, n° 84.

(2) La commission était composée de MM. VLEMINCKX, président, SMOLDERS, KERVYN DE VOLKAERSBEKE, FIRMEZ et DE HAERNE.
